

La Fondation sera financée grâce à des subventions du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et du secteur privé des affaires. La subvention initiale du gouvernement fédéral, qui ne financera pas d'autres programmes particuliers une fois amorcées les activités de la Fondation, sera de cinq millions de dollars octroyés sur une période de cinq ans, dont un million sera versé lors de la promulgation de la Loi.